

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Budgets et logements vacants à l'ordre du jour

Lors du conseil municipal du jeudi 1er avril, les élus ont voté les comptes administratifs 2020 des budgets annexes et du budget principal. Ce dernier indique en fonctionnement un excédent de clôture de 815 646,47 € et en investissement de 26 124,16 €. Ces sommes seront inscrites au budget 2021.

Budget primitif principal 2021. Selon Johann Baranger, « on part avec un excédent confortable. Un projet, c'est un projet et comme tout projet, cela peut évoluer. L'important c'est que les sommes validées restent fixes. Un budget bien préparé permet de ne plus beaucoup y toucher. Je

remercie les élus de la commission finances qui ont pris le temps de se former et le gros travail de nos services. » Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 945 271,69 € et en investissement à 1 605 611,38 €.

Vote du taux d'imposition pour les logements vacants (THLV). « Les logements vacants dans notre commune sont peu nombreux. Pourtant, certains mériteraient d'être loués ou cédés plus rapidement. La demande est grande. Cette mesure incitative amènerait peut-être les propriétaires à décider du devenir de leur bien, inoccupé depuis plusieurs années ».

Discussion et vote pour appliquer la THLV au 1er janvier 2023 : 19 voix pour, une contre, une abstention.

Administratif. Une affaire d'escroquerie, concernant des factures réglées indûment à une entreprise fictive en 2015-2016 a concerné 23 communes dont Saint-Pardoux et un hôpital. Préjudice pour la commune, 3 175,96 €. La municipalité souhaite ester en justice pour réparer le préjudice.

Voirie. Cession à La Grande-Roche : des délaisés de voirie sont cédés pour l'euro symbolique, les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs. Route des Six-

Chemins : l'aménagement d'un trottoir du n° 4 à La Bazonnaire. « Il s'agit de sécuriser les personnes qui remontent dans le bourg, la gestion des eaux pluviales... ». L'entreprise Bonneau est retenue : pose Acodrain avec raccordement au collecteur, éclairage public, aménagement voie douce pour un montant de 23 954,76 € TTC avec le projet Cap Relance du département l'autofinancement à la charge de la commune est de 7 877,30 € HT. Lors du vote communautaire du 23 mars, il a été attribué la somme de 55 066,33 € pour la réfection de la voirie communale : huit chemins seront refaits.

JDSL09



*